

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2024

CONVOCATION DU 23 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente octobre à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Présents : Alain NAVARRET, Maire, Patrick DOUASBIN, Jean-Jacques BEZIERS, Adjoint, Sylvain LECHEVALLIER, Conseiller délégué, Hélène LEVILLAIN, Conseillère déléguée, Gilles CHAPRON, Sylvie LAUNAY, Nelly LOISEL-LEPALLEC, Gaétan ANNE, Anne LEGRAVEY et Annie LEMATTE.

Absents excusés : Annie DOITEAU, Maryse GUESNON, Ludovic ROSEL

Pouvoirs : 2

Nombre de membres titulaires : 14 - **Nombre de membres présents** : 11 – **Suffrages exprimés** : 13

Secrétaire de séance : Anne LEGRAVEY

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2024 est adopté à **l'unanimité (13 voix pour) sans observations**.

- **Délibération n°2024-1001 – Avenant à la Convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération Revitalisation du Territoire.**

Monsieur le Maire présente le rapport n°1.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°1 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (13 voix pour) :

- **D'approuver** le projet d'avenant annexé, à signer avec l'Etat, les six communes ORT et Granville Terre et Mer ;
- **D'autoriser** le Maire à signer l'avenant à la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire ;
- **D'autoriser** le Maire à signer l'avenant à la convention d'assistance pour la réalisation du programme « Petites Villes de Demain » et l'Opération de Revitalisation du Territoire ;
- **D'autoriser** le Maire à engager toute démarche et à signer tout document relatif à l'exécution de l'Opération de Revitalisation du Territoire.

- **Délibération n°2024-1002 – Demande de détachement d'un agent – Création d'un emploi d'ATSEM de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025.**

Monsieur le Maire présente le rapport n°2.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°2 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (13 voix pour), de créer, à compter du 1^{er} janvier 2025, un emploi permanent d'ATSEM 2^{ème} classe à temps complet (35h/35h).

- **Délibération n°2024-1003 - Portage multi communal des accueils périscolaires – Approbation d'une nouvelle grille tarifaire au 1^{er} janvier 2025.**

Hélène LEVILLAIN présente le rapport n°3.

Monsieur le Maire précise que les tarifs soumis, pour l'année 2025, sont issus d'une réflexion et d'une proposition émanant des diverses collectivités.

Ce travail transitoire précède le travail commun autour de la création d'une entité non définie à ce jour (Le SIVU des écoles est une piste ; elle n'est pas la seule).

Il est à noter que le dispositif de cantine à 1 € pour les familles dont le quotient familial (QF) est inférieur ou égal à 1000 € est maintenu.

Monsieur le Maire tient à saluer l'effort des deux Communautés de Communes que sont Villedieu Interco et Mont Saint Michel Normandie, ainsi que celui des communes.

Monsieur le Maire salue également le travail fourni par Frédéric ADAM, responsable de service Enfance-Jeunesse-Education, sur les différentes réunions avec les collectivités.

Gaëtan ANNE demande combien de familles bénéficient du tarif à 1 €. Environ 45 % des familles.

Nelly LOISEL-LEPALLEC demande quand les familles seront prévenues de ces changements de tarifs. L'information sera transmise au conseil d'école de novembre.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°3 au vote.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (13 voix pour), d'arrêter les tarifs des accueils périscolaires, à partir du 1^{er} janvier 2025 selon la grille ci-dessous.

	Péri-matin	Temps méridien			Péri-soir		
		<i>(Prends en compte le temps d'accueil + le repas)</i>			<i>(Prends en compte le temps d'accueil + le goûter)</i>		
Quotient Familial	Habitants des communes conventionnées	Habitants des communes NON conventionnées	Habitants des communes conventionnées	Habitants des communes dont l'interco participe mais pas la commune	Habitants des communes NON conventionnées	Habitants des communes conventionnées	Habitants des communes NON conventionnées
1 QF ≤ 510€	1.15 €	2.00 €	0.90 €			2.40 €	3.60 €
2 511€ ≤ QF < 620 €	1.25 €	2.20 €	1.00 €			2.45 €	3.65 €
3 621€ ≤ QF < 1000 €	1.35 €	2.30 €				2.50 €	
4 1001€ ≤ QF < 1300€	1.45 €	2.40 €	5.20 €	5.80 €	6.70 €	2.60 €	3.80 €
5 1301€ ≤ QF < ...	1.55 €	2.50 €	5.40 €	6.00 €	7.00 €	2.70 €	4.00 €

- **Délibération n°2024-1004 - Portage multi communal des accueils périscolaires – Signature d'une convention.**

Hélène LEVILLAIN présente le rapport n°4.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°4 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (13 voix pour), d'approuver les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

- **Délibération n°2024-1005 - Taxes foncières – 7 place de l'Eglise – LA HAYE PESNEL – Remboursement d'un tiers**

Monsieur le Maire présente le rapport n°5.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°5 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité (13 voix pour) :

- De facturer à la SCI Pont Sainte Madeleine le montant suivant : **699 €** pour les taxes foncières et d'inscrire les crédits à l'article 73111 ;

- D'autoriser Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

- **Délibération n°2024-1006 - Révision du loyer situé au 1A, rue Guillaume le Conquérant – LA HAYE PESNEL – ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2024-0712 en date du 29 juillet 2024.**

Monsieur le Maire présente le rapport n°6.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°7 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité (13 voix pour), de fixer, à compter du 1^{er} novembre 2024, le loyer mensuel à 600 €, chauffage inclus.

- **Délibération n°2024-1007 – Décision modificative n°1/2024 – Budget principal.**

Monsieur le Maire présente le rapport n°7 et tient à saluer le travail de Florence DUCLOS et le fonctionnement des services malgré des budgets très contraints.

Annie LEMATTE demande si la commune a la possibilité de faire contrôler les agents en arrêts de maladie. Oui, la commune peut organiser des contrôles. La réflexion est en cours.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°7 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité (13 voix pour), la modification des écritures suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6042 : Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	0.00 €	13 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60623 : Alimentation	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60631 : Fournitures d'entretien	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60633 : Fournitures de voirie	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6064 : Fournitures non stockées - Fournitures administratives	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521 : Entretien et réparations sur terrains	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	16 883.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6161 : Primes d'assurances multirisques	2 970.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-618 : Divers services extérieurs	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-625 : Déplacements et missions	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62876 : Remboursements de frais au GFP de rattachement	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 970.00 €	40 033.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6216 : Personnel affecté par le GFP de rattachement	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	0.00 €	13 230.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Personnel titulaire	14 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	12 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6417 : Rémunérations des apprentis	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	14 700.00 €	29 130.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
R-72 : Production immobilisée	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	2 250.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	2 250.00 €
D-6558 : Autres contributions obligatoires	6 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	6 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	220.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	220.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
R-7032 : Droits de stationnement et de location sur la voie publique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
R-70388 : Autres redevances et recettes diverses	0.00 €	0.00 €	3 900.00 €	0.00 €
R-7067 : Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-70848 : Mise à dispo personnel facturé aux autres organismes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 072.00 €
R-7088 : Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	133.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	3 900.00 €	31 205.00 €
R-73223 : Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab.	0.00 €	0.00 €	4 680.00 €	0.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	4 680.00 €	0.00 €
R-74111 : Dotation forfaitaire des communes	0.00 €	0.00 €	312.00 €	0.00 €
R-741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 277.00 €
R-741127 : Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	0.00 €	0.00 €	431.00 €	0.00 €
R-742 : Dotations aux élus locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	255.00 €
R-74718 : Participations Etat - Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 463.00 €
R-74833 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 784.00 €
R-74834 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TH	0.00 €	0.00 €	3 784.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	4 527.00 €	15 779.00 €
R-756 : Libéralités reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €	886.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	886.00 €
Total FONCTIONNEMENT	25 870.00 €	70 883.00 €	15 107.00 €	60 120.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2131-79 : travaux en régie	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-79 : travaux en régie	0.00 €	2 250.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000.00 €	2 250.00 €	0.00 €	0.00 €
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €
D-203-156 : ETUDE FAISIBILITE POLE SOCIO CULTUREL	0.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000.00 €	2 300.00 €	0.00 €	300.00 €
Total Général		45 313.00 €		45 313.00 €

- **Délibération n°2024-1008 – Décision modificative n°2/2024 – Budget annexe Eau-Assainissement.**

Monsieur le Maire présente le rapport n°9.

Personne ne souhaitant s'exprimer, le rapport n°9 est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, **à l'unanimité** (13 voix pour), la modification des écritures suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-8061 : Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-81523 : Entretien et réparations réseaux	0.00 €	6 304.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8156 : Maintenance	0.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-825 : Déplacements, missions et réceptions	0.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8288 : Autres	0.00 €	7 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8378 : Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 494.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 494.00 €	25 054.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8811 : Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	0.00 €	60.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	60.00 €	0.00 €	0.00 €
D-88112 : Intérêts - Rattachement des ICNE	0.00 €	21 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	21 700.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7588 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	56 600.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	56 600.00 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 720.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 720.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 494.00 €	66 814.00 €	0.00 €	64 320.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
R-28158 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60.00 €
D-2158 : Autres	0.00 €	60.00 €	0.00 €	0.00 €
D-218 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	20 060.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	20 060.00 €	0.00 €	20 060.00 €
Total Général		84 380.00 €		84 380.00 €

- **Délibération n°2024-0109 - Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'adduction en eau potable de La Haye Pesnel 2023.**

Patrick DOUASBIN présente le rapport n°9.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°9 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (13 voix pour) :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service d'adduction en eau potable de La Haye Pesnel 2023 ;
- De le transmettre aux services préfectoraux et au SIAEP de La Haye Pesnel ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- **Délibération n°2024-1010 - Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif de La Haye Pesnel 2023.**

Patrick DOUASBIN présente le rapport n°10.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°10 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (13 voix pour) :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de La Haye Pesnel 2023 ;
- De le transmettre aux services préfectoraux et au SIVU de Plotin ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

INTERCOMMUNALITÉ

- **Transfert des compétences eau potable et assainissement collectif - Actualités**

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur le transfert des compétences Eau et Assainissement collectif, initialement prévu au 1^{er} janvier 2026.

Dans ce cadre, et dans le cas où Granville Terre et Mer prend les compétences au 1^{er} janvier 2026, il est demandé à l'assemblée municipale d'émettre un avis pour que le vote des deux représentants de la commune au SIAEP de La Haye Pesnel reflète la volonté de la commune.

Après un tour de table, l'avis du conseil municipal est le suivant : si la compétence est prise par GTM, le maintien du SIAEP ne semble pas opportun ; la commune préfère une fusion du SIAEP vers le SDEAU ou le SMPGA.

- **Pôle socio-culturel – Actualités.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement de la mission de pré-programmation relative à l'implantation d'un pôle socio-culturel sur le Champ de Foire.

Pour mémoire, ce pôle devait regrouper des services communaux (ALSH) et des services communautaires (médiathèque, école de musique et RPE) ; le restaurant scolaire ayant été isolé du reste du bâtiment.

Compte tenu de la situation financière, Monsieur le Maire a informé Granville Terre et Maire que la commune se retirait du projet, notamment pour l'ALSH.

Aussi, après échanges avec les services de GTM, une implantation du pôle, en R+1, sur la partie haute du Champ de Foire, est validée par le Président.



Cette proposition permet de conserver le hangar de stockage existant, ainsi que les voiries et stationnements. Bien que l'impact sur le Champ de Foire ne soit pas neutre, ce pôle est une réelle opportunité pour le territoire.

Après un tour de table, l'emplacement du projet est validé **à l'unanimité** (13 voix pour).

- **Questions et communications diverses :**

- Repas des cheveux blancs : le conseil municipal souhaite organiser ce repas. La date arrêtée est le mercredi 20 novembre 2024.
- Vœux du Maire : mercredi 8 janvier 2025. L'horaire et le lieu sont à déterminer.

Calendrier :

- Commémoration : lundi 11 novembre 2024 à 9h15
- Prochain conseil municipal : mercredi 27 novembre 2024 à 20h
- Commissions des Finances (préparation budgétaire) :
 - Lundi 3 février 2025 (à partir de 15h) : présentation des besoins par les chefs des services
 - Mardi 11 et mercredi 19 février à 18h : budget principal / Fonctionnement
 - Lundi 3 mars à 18h : budget principal / Investissement
 - Mardi 11 mars à 18h : budgets annexes Eau et Lotissement
- Commission des travaux : la date sera fixée au prochain conseil municipal
- SOL 50 : inauguration des planètes le samedi 23 novembre 2024, à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h27.